

ENQUETE PUBLIQUE

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DES BOIS COMMUNAUX DE HERBEUMONT (PROJET)

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code forestier. Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) des bois communaux de Herbeumont**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie- Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement – Département de la nature et des forêts – Direction extérieure de Neufchâteau, ainsi que le Rapport d'Incidences Environnementales (RIE), sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la Commune de Herbeumont, propriétaire de la forêt.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au
12/02/2021	Du 25/02/2021 au 12/04/2021	Administration communale de Herbeumont Le Vivy 13 6887 HERBEUMONT 08/04/2021 à 10H00	Par voie postale : Collège communal de Herbeumont Le Vivy 13 6887 Herbeumont Par e-mail : Sabine.timmermans@herbeumont.be

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la commune de Herbeumont.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Herbeumont à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 25/02/2021 jusqu'au 12/04/2021, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9h00 à 12h00) ainsi que le lundi de 12h à 20h, le samedi de 9h à 12h.

(Mail : sabine.timmermans@herbeumont.be – tel : 061/210.332).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Herbeumont dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou à la Direction de Neufchâteau du Département de la Nature et des Forêts (Chaussée d'Arlon, 50/1 à 6840 Neufchâteau- 061/23 10 55).

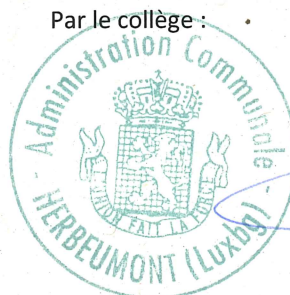
L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est la Commune d'Herbeumont.

A Herbeumont, le 12/02/2021

La Directrice générale ff,

S. TIMMERMANS

Par le collège :



La Bourgmestre,

C. MATHELIN